

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

QUATRE VINGT QUATORZE

L'an mil neuf cent ~~soixante~~, le 21 DECEMBRE à 20 H.  
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de M. Pierre PAUL Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 16.12.94

ENQUETE D'UTILITE

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux  
à l'exception de :

PUBLIQUE POUR LA

TURBINE A COMBUSTION

ABSENTS : MM. Marc LE BORGNE  
Excusée : Marianne REEB.

M.r Yann DERRIEN

a été élu secrétaire.

E.D.F (C.N.E.T PARIS sollicite l'autorisation d'implanter une nouvelle turbine à combustion et un dépôt d'hydrocarbures sur le site de BRENNILIS.

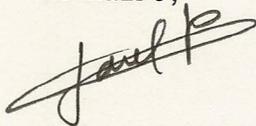
Cette demande est soumise à une enquête d'utilité publique d'un mois, du 22 novembre au 22 décembre 1994.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions du décret du 21.09.77, modifié en matière de procédure d'enquêtes publiques relatives aux installations classées, le Conseil de Municipal de BRENNILIS est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation d'implanter une turbine à combustion sur le site de BRENNILIS.

APRES avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet, mais demande à E.D.F, si d'importantes dégradations ont été constatées sur la voie communale n°1 et la Départementale n°36, de les remettre en état après la fin du chantier. Les frais de réparations seront à la charge d'E.D.F.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre PAUL.

